

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur du Règlement numéro 1245

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 22 mars 2021, le Règlement numéro 1245 décrétant une dépense et un emprunt de 3 262 000 \$ pour des divers travaux concernant l'approvisionnement en eau potable.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1245 le 25 mai 2021.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1245 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 26<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille vingt et un.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate